

Date de publication : 14 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240201-DE240201GES0212-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-02-12

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

(dont 3 pouvoirs)

Objet : Demande de subvention DETR 2024 - Restauration et valorisation des remparts - Travaux d'urgence

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1er février, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPierre Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VERICEL Pauline

Absents excusés :

FLAMENT Julien, pouvoir donné à WITHERS Patrick

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

Absents :

LAPLACE Sébastien

ROY Jean Sébastien

Le Maire de Saint Symphorien sur Coise,

Vu la circulaire n°E-2023-18 de la Préfecture du Rhône - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2024

Considérant que sont éligibles à la DETR les projets d'investissement des collectivités et que lors de la réunion du 20 octobre 2023, la commission départementale d'élus DETR a défini les catégories d'opérations finançables dans le Rhône pour 2024.

Date de publication : 14 mars 2024

L'annexe2 des catégories d'opérations éligibles à la DETR 2024 fait mention notamment :

- Soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes, petites et moyennes notamment pour : la rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril

L'objet de l'opération :

Suite à un diagnostic menée en 2023, concernant l'ensemble de la restauration des murs de remparts, il est apparu notamment prioritaire que :

Afin d'assurer la stabilité des ouvrages et la pérennité des maçonneries des remparts et des murs de soutènements, des travaux d'urgences et de restauration sont nécessaires :

• **URGENCE: Assurer la stabilité du rempart et de la maison d'habitation se trouvant en surplomb sur la parcelle 699 b:**

⌘ Étalement d'urgence de la maison d'habitation, à l'aide tirants, afin d'intervenir en toute sécurité sur le mur de remparts se situant en dessous (cf. BE IC), en l'attente d'une étude complète de confortement de la maison ;

⌘ Conforter le mur par la mise en œuvre de clous d'ancrages associés à des croix de Saint-André (cf. BE Confluence) ;

⌘ Agrafes les fissures ;

⌘ Dévégétaliser les murs et arases ;

⌘ Consolider les maçonneries par des coulis de mortiers de chaux ;

⌘ Reprendre les maçonneries de têtes de murs et couvertines ;

⌘ Assainir les murs en créant des barbicanes d'évacuation sur 2 rangs, en quinconce (cf. BE IC) ;

⌘ Nettoyer les parements par microgommage ;

⌘ Rejoindre l'ensemble des parements.

Ce diagnostic a été complété d'une étude d'Avis technique sur structure et prescriptions associées de remise en état.

Suite à la présentation en décembre 2023 pour cet ENTRETIEN D'URGENCE DU MUR DE REMPART, la commune de Saint Symphorien sur Coise souhaite réaliser cette opération sur 2024.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		
	Nature	Montant en € HT
	Travaux	156 800 €
	Maitrise d'oeuvre	14 590 €
TOTAL		171 390 €

RECETTES		
	Montant en € HT	%
Etat - DETR 2024	102 834 €	60 %
AUTOFINANCEMENT	68 556 €	40 %
MONTANT GLOBAL	171 390 €	100 %

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré,

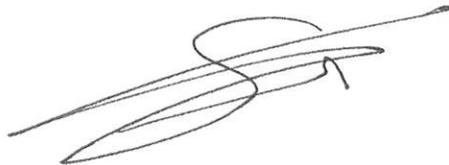
à l'unanimité, 25 voix pour et 0 contre

- 1) **DONNE SON ACCORD** pour présenter ce dossier auprès des service de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR - Exercice 2024)
- 2) **VALIDE** le projet de plan de financement prévisionnel de ce projet tel que proposé ci-dessus,
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,



